

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 20 (1915)
Artikel: Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois au Xe siècle
Autor: Demole, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois au X^e siècle.

On sait qu'en mars 1762, lors de la démolition de l'ancienne Collégiale de Saint-Ours, à Soleure, on découvrit un trésor de monnaies d'argent qui, selon l'usage, fut immédiatement dispersé. L'administration de la Bibliothèque de Soleure et quelques amateurs d'antiquités de cette ville purent cependant recueillir un petit nombre de pièces, qu'un numismate de Lausanne, Rodolphe Blanchet, s'avisa de déterminer et de publier, presque un siècle plus tard, en 1856¹.

Le mémoire de Blanchet offre la description d'une trentaine de pièces, appartenant aux IX^e et X^e siècles, frappées par plusieurs rois d'Angleterre, de France et par quelques grands feudataires de ce royaume, puis trois deniers de Conrad le Pacifique, roi des deux Bourgognes, ou roi d'Arles. Outre le nom du roi, l'un de ces deniers porte *Taperna*, que Blanchet, guidé par Fréd. de Gingins, assimile à Orbe.

Plusieurs pièces échappèrent à la détermination du savant lausannois.

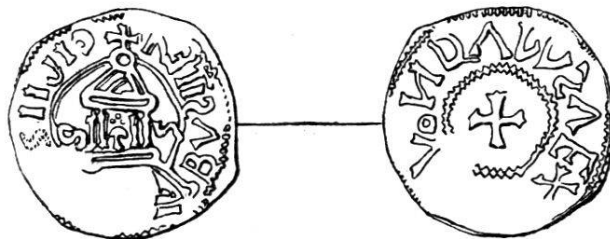
Occupé du monnayage de Conrad le Pacifique, il m'a paru intéressant de revoir le travail de Blanchet et de chercher éventuellement à le compléter.

¹ Rod. Blanchet. *Mémoire sur les monnaies des rois de Bourgogne-Transjurane*, dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Zurich, 1856, in-4°, Band XI, Heft 3, p. 49-75, avec 2 planches.

Grâce à l'obligeance de M. le D^r Tatarinoff, conservateur du Musée archéologique de Soleure, il m'a été donné d'étudier, plusieurs semaines durant, ce qui subsiste du trésor de Saint-Ours, soit une vingtaine de pièces environ.

D'une façon générale, les déterminations du numismate de Lausanne m'ont paru exactes; il convient cependant d'apporter quelques rectifications et adjonctions à son travail. Pour aujourd'hui je désire seulement signaler et étudier une pièce nouvelle que Blanchet avait renoncé à déterminer; elle soulève en effet plusieurs questions intéressantes ¹.

Il s'agit d'un denier attribuable à la fin du x^e siècle, portant au droit, entre deux grènetis, la légende rétrograde (I 20) **BASILEA ✠ CIVIIS**, avec un temple surmonté d'une croix qui sépare les deux mots de cette légende. Le temple est accompagné des lettres **∞ — ∞**



Au revers, entre deux cercles de grènetis (D 40) **LONDALVS AEX**, avec une croix au centre.

Denier. 1^{grm},09; mod. 0^m,021. *R.* Musée archéologique de Soleure.

¹ Cette pièce porte le numéro 28 dans le mémoire de Blanchet. Il la décrit comme suit : « Une espèce de bractéate à double face, qui ressemble aux pièces figurées par Morel-Fatio (*Trouvaille de Saint Paul*). M. H. Meyer, de Zurich, pense que c'est « peut-être l'évêque Théodoric qui a commencé à frapper ces monnaies. »

Théodoric a vécu un demi-siècle après Conrad le Pacifique (1041-1055); en outre, il n'a pas émis de deniers, mais seulement des demi-bractéates dont la plupart portent son nom.

On trouve dans le rôle des évêques de Bâle¹ un prélat du nom de Landelous, qui est connu pour avoir assisté, le 24 décembre 961², à la translation des cendres de saint Maurice, à Magdebourg. Le nom de cet évêque se trouve encore gravé sur une pierre de l'ancienne église de Herznach, au canton d'Argovie³, pierre aujourd'hui conservée au musée d'Aarau.

La légende *Londalus* qui aurait été mise pour *Landelous* est suivie sur notre denier des lettres **ΛΕ** et peu après d'une croisette. Quelle peut être la signification de **ΛΕ** qui ne semble pas devoir être l'abréviation d'Episcopus.

On sait qu'un des prédécesseurs de Landelous, l'évêque Walans, portait le titre d'archevêque. Ce n'était pas une fonction dévolue au siège de Bâle qui n'était qu'un simple évêché, relevant à cette époque de Besançon, mais un titre purement personnel décerné par le pape. Lorsque le souverain pontife envoyait à un évêque le pallium, cette décoration conférait à l'impétrant le titre personnel d'archevêque. Le pallium était fait avec la laine des agneaux de sainte Agnès, mise en contact avec le tombeau des apôtres. Dans le cours du moyen âge, le pallium fut envoyé à de nombreux titulaires des évêchés primitifs, tels que les évêchés des missions. En Suisse, au XII^e siècle, deux évêques reçurent le pallium : Guy, 1133-1137, et Roger, 1177-1212, tous deux évêques de Lausanne⁴.

Les lettres **ΛΕ** faisant suite au nom présumé de Lan-

¹ Mulinen (von), E.-F. *Helvetia Sacra*. Berne, 1858-1861, 2 vol. in-4°. Voir vol. I, p. 1

² Trouillat, J. *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*. Porrentruy, 1852-1867, 5 vol. in-8°. Voir vol. I, p. 134, n° 80.

³ *Katalog des Kantonalen Antiquariums in Aarau*, im Auftrag der Behörde verfasst von Dr A. Gessner-Siegfried, Konservator. Aarau, 1912, in-8°, pl. et vign. Voir p. 134, n° 1106 et pl. XXI.

⁴ Conf. Stückelberg, E. A. *Zur ältern Basler Bistumsgeschichte*, dans l'*Anzeiger für Schweizer. Geschichte*, 9^e vol., 1902-1905, p. 170.

Je tiens à remercier ici M. le Dr Aug. Huber, des Archives d'État, à Bâle, pour les renseignements bibliographiques qu'il a bien voulu me fournir.

delous, bien que différant de l'abréviation ordinaire **AR.**, ou **AREPS.**, pourraient donc être prises pour *archiepis-*
copus et laisseraient supposer que l'évêque Landelous
avait, lui aussi, reçu le pallium.

Telle est la première lecture que l'on peut faire du
revers de notre denier; elle est possible, elle ne se
heurte pas à de grandes difficultés, mais elle n'est pas
assurée.

Tout d'abord, on observera que la première lettre
prise pour un **L** peut être un **V**. Nous aurions alors la
lecture **VONDALUS**. Examinons ensuite la lettre **D**
qui offre à sa partie inférieure un trait horizontal qui
peut fort bien constituer le trait final de la lettre **R**, ce
qui nous donnerait **VONRALVS**.

Observons enfin que la sixième lettre, prise pour
un **L**, semble être fermée par le haut et constituerait
ainsi un **D**, ce qui fournirait sans trop de peine
VONRADVS. Si maintenant nous constatons qu'avant
ce mot il y a place pour plusieurs lettres et que nous
essayons par exemple d'introduire **CH**, nous obtiendrons
CHVONRADVS, suivi de **ΛE** puis de **X**, soit **ΛEX** pour
REX.

A vrai dire, ce ne sont là que des suppositions, mais
elles prennent un corps à l'inspection d'un autre denier
de Bâle, dont voici la description et la figure :

Dans un cercle de grènetis (D 45) ..BAS... A CIVITA
Temple surmonté d'une croix qui coupe la légende; le
temple se trouve accompagné des lettres **R — S**.



R. (D 60) ✠ **CHVONRADVS ΛEX**. Au centre une croix.

L'étude attentive des revers de ces deux deniers montre qu'ils sont à peu de chose près pareils, aussi j'estime que c'est (CH)VONRADVS et non LONDALUS qui est la lecture correcte du n° 1.

Le denier n° 2 se trouvait au cabinet de Bâle en 1845 et peut-être plus tard encore, mais depuis lors il a disparu.

Il n'y a guère de doute que ces deux deniers, portant un droit légèrement différent pour la forme n'aient été tous deux frappés à la même époque, au nom de Conrad le Pacifique, qui a régné de 937 à 993. On a prouvé que la pièce n° 2 ne pouvait être donnée à Conrad I^{er}, roi de Germanie, pas plus qu'à Conrad II ou Conrad III, empereurs d'Allemagne¹. Il reste à étudier les différences qui distinguent ces deux deniers.

Le denier n° 2 fut publié par Henri Meyer en 1846². L'auteur avoue qu'il est embarrassé de pouvoir donner l'explication des lettres R — S accompagnant le temple. Il serait tenté d'y voir la première et la dernière lettre de Rudolfus, père de Conrad le Pacifique.

Dans un second mémoire, paru en 1858³, H. Meyer reconnaît que son hypothèse manque de base, puisque Rodolphe II et son fils Conrad n'ont pas régné ensemble. Il pense cependant que ces lettres R — S rappellent bien le nom de Rodolphe, mais ce serait celui de Rodolphe III, évêque de Bâle, que plusieurs auteurs disent avoir tenu le siège de 988 à 990.

Meyer constate cependant que dans les premiers

¹ Dannenberg, Hermann. *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*. Berlin, 1876-1905, 4 vol. gr. in-8° av. pl. et un vol. de planches. Voir vol. I, p. 363-366.

² Meyer, H. *Die Bracteaten der Schweiz*, dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Zurich 1846 et 1847, in-4°, vol. 3, p. 17-92, av. 3 pl. Voir p. 60 et pl. II, n° 100.

³ Meyer, H. *Die Denare und Bracteaten der Schweiz, neue Bearbeitung*, dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*. Zurich, 1858-1860, vol. XII, p. 26-111, av. 3 pl. Voir p. 48.

fascicules de l'*Helvetia Sacra*¹ que Mulinen venait précisément de faire paraître, il n'est pas fait mention de Rodolphe III, évêque de Bâle.

Hermann Dannenberg, dans son magistral ouvrage *Die deutschen Münzen*², dont le premier volume parut en 1876, cite la seconde hypothèse de H. Meyer au sujet des lettres R — S du denier de Bâle et il en parle de nouveau dans le mémoire consacré au monnayage germanique en Suisse qui a paru en 1901 dans la *Revue suisse de numismatique*³. Il y aurait à ses yeux quelque analogie entre les lettres R — S et les lettres O — S, *Odbertus* et R — S, *Richwinus*, qui se voient sur d'anciens deniers de l'évêché de Strasbourg.

Mais nous le répétons, l'hypothèse de H. Meyer ne peut subsister si l'on s'en tient à la liste chronologique des évêques de Bâle figurant dans l'*Helvetia Sacra*.

Néanmoins cette liste, dressée il y a un demi-siècle, ne peut plus aujourd'hui être considérée comme strictement exacte, et nous devons, au moins pour ce qui concerne les IX^e, X^e et XI^e siècles, rapporter celle que publiera prochainement M. le Dr Aug. Bernoulli dans le tome VII des *Basler Chroniken*; c'est à son obligeance que nous en devons la communication :

Rôle des évêques de Bâle aux IX^e X^e et XI^e siècles.

Haito, 802-822.

Udalricus I^{er}, 823-843—.

Wichardus I^{er}, —847—.

Fridebertus, —858-860—.

¹ Mulinen (von), E.-F. *Helvetia sacra, op. cit.*, p. 1.

² Dannenberg, Hermann. *Die deutschen Münzen, etc., op. cit.*, t. I, p. 365 et vol. de planches, pl. 42, n° 964. C'est d'après ce dessin de Dannenberg, reproduit du mémoire de H. Meyer, tout en l'idéalisant, que nous avons fait copier le denier n° 2.

³ Dannenberg, Hermann. *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächsischen und frankischen Kaiser*, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. XI, 1901, p. 337-423, av. vign.; voir p. 348.

Adalwinus } Ces évêques ne sont mentionnés que
Hartwinus } dans les livres de *confraternité* ¹.
Rudolfus I^{er}, —† 872—, 29 juillet.
Iringus, —884-898—.
Adalbéro I^{er}, —900-915—.
Rudolfus II, † 20 juillet (917 ?).
Ricuinus (évêque de Strasbourg, administrateur?).
Wichardus II, —930-948—.
Landelous, —961—.
Adalbéro II, —999-1025 †.
Udalricus II, 1025-1040 †.
Theodoricus, 1040-1053 (-1056 ?).
Beringerus, 1057-1072 †.
Burchardus, 1072-1107 †.

Conrad le Pacifique a régné de 937 à 993. On voit donc que pendant les cinquante-six ans de ce règne, aucun évêque dont le nom commencerait par R n'a tenu le siège de Bâle.

Il en résulte que, jusqu'à ce jour, aucune explication satisfaisante n'a pu être donnée des lettres R — S.

J'en étais là de cette étude, lorsque par une bonne fortune inespérée, j'ai été mis à même d'étudier une série de galvanoplasties excellentes, exécutées dans le temps pour Rodolphe Blanchet ². Ces reproductions ont passé à son fils, M. William Blanchet, qui les donna à M. de Palézieux-du Pan. Celui-ci en a fait don à M. Th. Grossmann, lequel a bien voulu les remettre au Cabinet de numismatique de Genève.

On y trouve tout d'abord trois deniers de Lyon, les n^{os} 4, 5 et 13 figurés sur la planche I du mémoire de

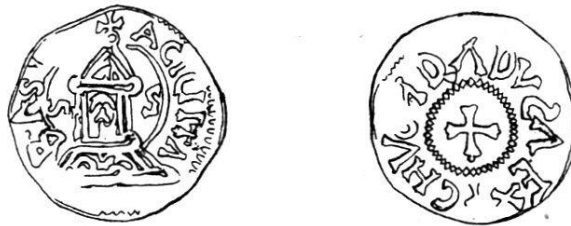
¹ Les livres de *confraternité* ne se trouvent, semble-t-il, conservés que dans les couvents. Ils renferment la liste des personnes pour lesquelles le couvent se proposait de faire des prières à dates fixes, et ce service se faisait régulièrement, de couvent à couvent. L'édition de ces *Libri Confraternie* forme une série à part dans les *Monumenta Germanice historica*.

² Chacune de ces reproductions est accompagnée d'une note manuscrite détaillée, indiquant la nature de la pièce et l'ouvrage où elle fut publiée.

Blanchet¹; deux deniers attribués à Orbe (Blanchet, pl. I, nos 8 et 9); enfin six deniers de Bâle décrits dans le mémoire de H. Meyer² et figurés à la pl. II sous les nos 100, 101, 102 et 103, puis sous les nos 1 et 2 de la pl. IV, tous deniers se trouvant alors au cabinet de numismatique de Bâle, en particulier le n° 100 de la planche II, celui précisément sur lequel H. Meyer avait lu les lettres R — S accompagnant le temple. A ma vive satisfaction, j'ai pu constater que la lecture de Meyer n'était pas la bonne et que ce sont les lettres \mathfrak{R} — S qu'il faut lire.

Voici la description et la gravure de cette pièce :

Dans un cercle de grènetis (D 40) **BASI... A CIVITA**
Temple surmonté d'une croix qui coupe la légende; le temple est accompagné des lettres \mathfrak{R} — S.



Ṛ. Entre deux cercles de grènetis (D 31) **CHVON**
RADV S AEX Croix au centre.

Mod. 0^m020 - Galv. Cabinet de numismatique de Genève³.

¹ Blanchet, Rod. *Mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne-Transjurane*, op. cit.

² Meyer, H. *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, op. cit.

³ Nous avons tenu à fournir la documentation photographique, alors même qu'elle soit très imparfaite. Voici, reproduit en similigravure, le droit du denier ci-dessus.



On voit donc que le denier de Bâle provenant de la trouvaille de Saint-Ours et celui publié par H. Meyer en 1845, sont deux variétés de la même pièce. Il est même probable que ces deniers émanent du même graveur, car sur les deux pièces on constate dans la légende **CHVONRADVS ΛEX** l'exiguité de l'O, le R pouvant à volonté être pris pour un D, le D pour un L et **ΛEX** mis pour **REX**.

Si pendant le règne de Conrad le Pacifique, le nom d'aucun évêque de Bâle ne commence par un R, aucun non plus ne commence par un S ; il est bon sans doute d'abandonner ici la trop facile comparaison, faite par Dannenberg, entre les inscriptions R — S et O — S des deniers épiscopaux de Strasbourg et celles qui figurent sur le denier de Bâle. Observons au reste qu'à Strasbourg les lettres R — S et O — S se trouvent avant et après la légende **ARGENTINA CIVITAS**, tandis qu'à Bâle les soi-disant R — S, que nous lisons aujourd'hui S — S accompagnent le temple. Dannenberg aurait été mieux inspiré en comparant le denier de Bâle avec celui de Cologne, où se voit aussi un temple entouré des lettres **H M E** (Hermann)¹; mais même alors sa comparaison n'aurait pas porté, puisque S — S ne constitue pas la signature d'un évêque.

Il convient tout d'abord de rappeler la signification que l'on est convenu de donner aux lettres S — S cantonnant la croix sur certains deniers du moyen âge. Ces lettres se voient, par exemple, sur les deniers de l'évêché de Beauvais et sur ceux de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, au x^e siècle ; sur ceux de l'évêché de Genève au XII^e et de l'évêché de Lausanne au XIII^e siècle², sur

¹ Dannenberg, H. *Die deutschen Münzen, etc., op. cit.*, vol. de planches, pl. 17, n° 385 b.

² Morel-Fatio donne ces deniers de Lausanne au XII^e siècle ; (Conf. Morel-Fatio, *Trouvaille de Ferreyres*. Annecy, 1871, br. in-8° av. 2 pl. Nous pensons qu'ils sont un peu plus modernes.

d'autres encore, tous deniers frappés par des ecclésiastiques ou par des seigneurs laïques en vue de s'inspirer d'un type monétaire religieux. On a expliqué, et c'est l'opinion généralement admise, que S — S veut dire *Signum Sedis*, « signum » se rapportant à la croix. Cela paraît fort plausible, mais est-il possible de donner la même explication des lettres S — S accompagnant le temple? Si la croix est le signe, la marque du siège, le temple sera la demeure, le siège lui-même et il paraît préférable dans ce cas de traduire S — S par *Sancta Sedes*.

A qui peut-on légitimement attribuer le denier de Bâle portant le nom de Conrad le Pacifique et le temple accompagné de S — S? Assurément le temple seul se voit en premier lieu sur des monnaies qui ne proviennent pas de seigneurs ecclésiastiques; Charlemagne semble bien à cet égard avoir eu le mérite de l'invention, et ses successeurs plus ou moins immédiats ont largement suivi son exemple. Sur plusieurs deniers frappés à Bâle par Conrad le Pacifique, le temple s'observe et cela n'est guère surprenant, puisqu'il se voit aussi sur les deniers impériaux frappés à la même époque à Strasbourg, à Trèves, à Mayence et bien ailleurs. En revanche, ce même temple accompagné des lettres S — S prend un tout autre caractère et il confère au denier qui le porte un type franchement ecclésiastique.

Il est donc infiniment probable que ce denier, bien que présentant le nom du roi, émane directement du pouvoir ecclésiastique dont il porte la timide mais transparente signature.

N'oublions pas que les derniers rois de Bourgogne devaient, à l'époque qui nous occupe ou peu après, soit à Bâle, à Lausanne, à Genève, à Lyon, à Vienne et ailleurs, abandonner aux titulaires de ces évêchés la régale des monnaies. Quand je dis abandonner, le terme manque peut-être de précision, c'est *laisser prendre* qu'il faut dire.

En effet, pour aucun des ateliers ecclésiastiques que je viens de nommer, on ne connaît de concession monétaire, impériale ou royale, établissant qu'à une certaine époque, le titulaire d'un de ces évêchés avait reçu le droit de battre monnaie. On ne peut supposer l'existence de ce droit que par les monnaies elles-mêmes qui commencent à apparaître au x^e siècle et parfois avant. Plus tard, aux xi^e et xii^e siècles, on voit çà et là surgir des confirmations consenties par le pouvoir séculier, mais elles sont la preuve la plus sûre de l'exercice de ce droit exercé dès longtemps.

Dans son *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'évêché de Bâle*¹, M. A. Quiquerez a publié une lettre que Morel-Fatio lui avait adressée en 1875², sur les origines du monnayage épiscopal de Bâle, et dont je reproduirai quelques passages, car ils viennent à l'appui de la thèse que je soutiens.

Bâle a eu sa monnaie dès l'époque mérovingienne, et là comme ailleurs, elle se divisait en *racio fisci*, *racio ecclesie*, c'est-à-dire part de l'État et part du domaine ecclésiastique. Les temps mérovingiens, constamment troublés, ont plus que tout autre favorisé les idées d'empiètement et d'usurpation. Aussi les monnaies, essentiellement royales d'abord, et ne mentionnant que le nom du prince ou de ses officiers monétaires, a fini par laisser apparaître des noms épiscopaux.

Nous constatons ces noms d'évêques vers 650 sur les deniers d'argent de Clermont en Auvergne. Dès qu'un évêque a pu en agir de la sorte à Clermont, il est vraisemblable que tous faisaient de même, et que s'ils ne mettaient pas leur nom sur la monnaie, ils en avaient l'exercice utile, au moins pour une portion...

A la fin des Mérovingiens, une évolution monétaire se préparait qui allait substituer l'usage absolu de l'argent à la monnaie d'or. Une

¹ Quiquerez, A. *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'Évêché de Bâle, des villes et des seigneuries de cet État*. Délémont, 1876, in-8°, p. 73.

² Cette lettre a déjà été reproduite dans l'intéressant mémoire publié par M. A. Michaud : *Les monnaies des princes-évêques de Bâle*, dans la *Revue suisse de numismatique*, 1905, t. XIII, p. 1-107 (voir p. 14).

période de transition fut le prélude de ce grand acte qui souleva bien des discussions et produisit des hypothèses variées.

Cette période se trouve placée entre les années 700 et 741 environ, et nous offre une grande abondance de monnaies qui, de plus en plus, admettent des noms de dignitaires ecclésiastiques et laïques. Mais à ce débordement monétaire succéda une réforme rigoureuse, établie par Pepin le Bref et Charlemagne. Ces princes rendent à la monnaie son caractère royal, réduisent à un fort petit nombre les ateliers monétaires, en un mot anéantissent toutes les usurpations et ne permettent plus que le nom royal et l'indication du lieu sur la monnaie.

Les évêques cédaient et subissaient ce qu'ils ne pouvaient empêcher, se promettant bien de reprendre la fabrication dès que l'occasion se présenterait... Cette occasion se présenta naturellement, alors que les successeurs de Charlemagne laissèrent amoindrir l'autorité royale au milieu du démembrement territorial. De toutes parts, les entreprises se manifestèrent, et si, à ce moment, les seigneurs laïques obtinrent des concessions nouvelles, le clergé qui rêva et rêvera toujours la domination temporelle, n'accepta que la confirmation d'un droit dont il avait joui dès 650, peut-être même auparavant, mais qu'il lui convenait de faire dater de toujours.

L'évêque de Bâle a donc repris la fabrication de la monnaie dès qu'il a cru le moment favorable, et je le crois, vers le milieu du x^e siècle...

Ces lignes semblent cadrer exactement avec les faits aujourd'hui connus. Le denier frappé à Bâle au nom du roi Conrad le Pacifique, avec un temple accompagné des lettres S — S paraît être le point de départ du monnayage épiscopal ostensible dans cette ville. Si le nom du roi s'y remarque encore, c'est qu'il convenait à l'évêque de ne rien innover en fait de type, mais l'inscription S — S marque l'auteur responsable de cette fabrication qui, du reste, est toute de transition.

Un peu plus tard, en effet, l'évêque de Bâle, Adalbéro II (999-1025 †) fait un pas de plus, et il place son nom sur la monnaie, tout en supprimant celui du roi.

Eug. DEMOLE.
